

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, MAI 1938

No 5

LA FAMILLE FARGUES

Malgré la vigilance du gouvernement du Roi, qui ne voulait pas de protestants dans la colonie, quelques Huguenots réussirent à s'établir dans la Nouvelle-France vers la fin du régime français. Pierre Fargues fut un de ceux-là. Il semble même qu'il était à Montréal dès 1748. En effet, le 19 février 1748, au mariage de Michel Houle et de Marie-Françoise Richel, on nomme parmi les amis présents Pierre Fargue dit la Fidélité. Nous perdons ensuite ses traces pendant plusieurs années. Il est probable qu'il vécut dans les postes éloignés où la surveillance était moins vigilante qu'à Québec et Montréal. Lorsque la colonie passa sous la domination anglaise, Fargues, ne craignant plus d'être expulsé du pays à cause de sa religion, s'en vint s'établir à Québec. M. F.-J. Audet dit qu'il fit le commerce des fourrures dans les Pays d'en Haut, notamment à Michilimakinac, de 1768 à 1770. Il est certain, toutefois, que Fargues avait sa résidence et un magasin à Québec. C'est dans cette ville qu'il décéda le 21 janvier 1780.

Pierre Fargues avait épousé, probablement à Québec, avant 1769 une excellente catholique, Marie-Henriette Guichaud, fille de Jacques Guichaud, marchand, et de Marguerite Rhodes.

L'Histoire des Ursulines de Québec, dit à son sujet :

« Au sortir du pensionnat (des Ursulines) Mlle Guichaud, qui était une assez jolie personne fut une des premières à adopter les modes anglaises, et à étaler ces fantasques chapeaux de satin qui donnaient aux jeunes filles des airs

d'amazones, et qui, selon la correspondance de nos religieuses, ne servaient qu'à fomenter la vanité. »

« Mlle Guichaud céda à la tentation de s'allier à un homme dont les principes en matières religieuses étaient bien différentes des siens ; cependant, il faut le dire, elle fut plus fidèle que d'autres aux traditions de ses pères et professa hautement sa foi. Son mari, M. Fargues, riche huguenot, et le plus impitoyable railleur des choses saintes que l'on eût encore vu à Québec, ne put jamais la détourner d'une seule de ses pratiques de religion. Comme ils avaient pour résidence la maison actuellement occupée par l'hôtel de ville (coin des rues Saint-Louis et Sainte-Ursule) Mme Fargues pouvait se guider un peu par la cloche du couvent. Son mari était tellement habitué à son départ pour la messe que, lorsqu'il entendait sonner la nôtre, il lui criait de sa plus grosse voix : — « Henriette, voilà ta messe qui sonne aux Ursulines, dépêche-toi donc ! — « J'y vais, j'y vais, mon ami, répondait-elle, j'y vais prier pour toi. »

Madame Fargues restée veuve à l'âge de vingt-sept ans, avec six enfants, fut obligée, ainsi que le voulait la loi, de se faire nommer tutrice de ses mineurs. L'honorable M. Thomas Dunn, associé et ami de son mari, accepta la charge de subrogé-tuteur. Il est toujours dangereux pour un veuf de devenir le conseil et l'appui d'une veuve jeune, jolie et pleine de charmes. L'honorable M. Dunn en fit l'expérience. Le 27 novembre 1783, il épousait la veuve Fargues. Elle devint donc la principale dame de Québec puisque M. Dunn fut président du Conseil Exécutif et même administrateur de la colonie.

« Madame Dunn, dit encore *l'Histoire des Ursulines de Québec*, reçut plus d'une fois l'invitation d'accompagner son mari à l'église anglicane ; l'évêque Mountain lui disait un jour : — « Vous viendrez bientôt à notre église, n'est-ce pas ? » Moi, Bishop, répondit-elle, avec force, mais vous savez que je suis catholique et que je mourrai catholique. Tous les anciens citoyens de Québec savent qu'elle a très bien gardé sa parole, et que M. Dunn, l'homme d'honneur et l'ami dévoué de Mgr Plessis, ne l'en estima que davantage. »

L'honorable M. Dunn décéda à Québec le 15 avril 1818, à l'âge de 89 ans, comblé d'honneurs et de biens terrestres.

Madame Dunn devait lui survivre plus de vingt ans. Elle décéda dans sa demeure de la rue Saint-Louis, le 12 juillet 1839, à l'âge de 86 ans et quelques mois. Elle demanda à être inhumée dans la chapelle du couvent des Ursulines où elle avait tant de fois prié.

Du mariage de Pierre Fargues et de Marie-Henriette Guichaud étaient nés huit enfants :

1° Benjamin Fargues né à Québec le 2 janvier 1769 et décédé au même endroit le 11 août 1769.

2° Henriette Fargues née à Québec le 31 mai 1772. Décédée à Québec le 29 juillet 1863, à l'âge de 91 ans, et inhumée dans la chapelle du couvent des Ursulines, à côté des restes de sa mère.

3° François Fargues né à Québec le 9 juin 1773 et noyé en 1780.

4° Henry Fargues né à Québec le 1er mars 1775, et décédé au même endroit en juin 1776.

5° Julia Fargues née à Québec le 13 mai 1776 ; mariée à Québec le 16 septembre 1797, à Frederick De Vos, major au 1er Bataillon du 16 Régiment d'infanterie. M. De Vos devint plus tard, colonel du 60eme Régiment d'infanterie. Il décéda en Angleterre. Sa veuve décéda à Québec le 25 février 1844, et fut inhumée dans la chapelle du couvent des Ursulines à côté des restes de sa mère.

6° Thomas Fargues né à Québec le 11 octobre 1777. Il fit ses études à l'université d'Harvard, aux États-Unis, et à l'université d'Edimbourg, en Écosse, où il obtint le diplôme de docteur en médecine (1). Il revint à Québec en 1811 et se fit en peu de temps une clientèle nombreuse et lucrative. Il fut médecin du monastère des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général. Le docteur Fargues était le médecin de Mgr Plessis et eut l'honneur de lui fermer les yeux, le 4 décembre 1825. Il décéda à Québec le 11 décembre 1847, laissant une fortune considérable. Il ne s'était pas marié. Son testament, fait le 21 avril 1844, fut annulé par les tribunaux. Il avait subi en 1840 et en 1843

(1) En 1807, son beau-père, l'honorable M. Dunn, administrateur de la Province de Québec, avait nommé Thomas Fargues garde-magasin de la division indienne, emploi vacant par la mort de M. Lees. M. Fargues était alors à l'université d'Edimbourg pour y faire ses études médicales. Il refusa d'accepter la charge de garde-magasin, préférant se consacrer à la médecine.

des attaques de paralysie qui lui avaient enlevé l'usage de ses facultés.

7° John Fargues né à Québec le 26 mars 1779. Grâce à l'appui de son beau-père, l'honorable M. Dunn, il obtint une commission d'enseigne au 6 Régiment d'infanterie, le 23 novembre 1790. Huit ans plus tard, le 17 mai 1798, il était promu lieutenant, et en 1799, il obtenait le commandement d'une compagnie. Le capitaine Fargues mourut ou sortit de l'armée peu après 1804.

8° Robert Fargues né à Québec le 8 mai 1780 (posthume). Décédé en bas âge.

P.-G. R.

UNE LETTRE D'AUTREFOIS

A Monsieur
Monsieur bassille morransi
a la St Famil.

a lile au coudre, se 11 feivrie 1772

Mon cher perre, ge mest la men a la plume pour vous ferre a sa voir letta de mas cantes qui est tre bonne Dieu marsi au si bien que mas cherre aipouse ai mon cherre pere ai ma cherre mere mes frere ai seur qui vous sallus ge vous prie de salluer tous mes frere ai seur ai de leur fer a sa vorre lettas de nostre cantes

A les garre de les vantés ce que vous feres sasras bien fait a dieu mon cherre pere je suis toujours votre gandre

françois tranbles

je vous pri de man voiai la reponse

PAR LES RUES DE MONTRÉAL, AU BON VIEUX TEMPS

Autrefois, pour bien des raisons, l'entretien des voies publiques ne pouvait se faire comme de nos jours.

Cet entretien n'était à la charge de l'État qu'en certains cas et en certaines parties de la colonie. Or comme les municipalités n'existaient pas, il faut croire qu'à Montréal et dans ses faubourgs (sinon ailleurs), le nivelage et la propreté des chemins étaient dévolus aux propriétaires et aux locataires.

Confier une semblable tâche à la bonne ou à la mauvaise volonté des « citadins » ne pouvaient assurer un service coordonné ; de là toute une série d'ordonnances, au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, signées par les juges de Montréal, ou bien par les intendants de la Nouvelle-France, lorsque ces hauts fonctionnaires se trouvaient à Ville-Marie.

Le texte de ces ordonnances était lu et publié à tous les carrefours « à son de tambour », ensuite à la porte de l'église, vers la même époque chaque année : le printemps, pour avertir les gens qu'il fallait faire un nettoyage ; au début de l'hiver, pour l'enlèvement des neiges ; à diverses dates pour régler la circulation des voitures, le stationnement, etc., ainsi qu'on le verra par les exemples ci-après cités.

Le nettoyage printanier

En 1676, les propriétaires et locataires reçoivent instructions de nettoyer, tous les matins, la rue devant leurs logis, et de mettre les immondices en un lieu qui n'incommode pas.

Au mois d'avril 1688, le juge Migeon de Branssat oblige les propriétaires à combler les ornières, surtout rue Saint-Paul.

L'ordonnance de 1676 est répétée au mois d'avril 1696, mais on est plus exigeant. En effet, il est demandé de vider les caves qui renferment des immondices, de transporter toutes les vidanges en des lieux où ils n'incommoderont pas le public « et si l'on n'obéit pas, on sera passible de 10 livres d'amende ».

Avec l'année 1715, le juge Fleury Deschambault (14 juin), puis l'intendant Bégon (22 juillet), défendent de répandre des terres et des vidanges dans les rues et ordonnent qu'on les transporte dans les endroits désignés par le sieur Gédéon de Catalogne, ingénieur pour le roi, en cette ville.

Au mois d'avril 1735, ceux qui négligeront de faire le nettoyage réglementaire payeront trois livres d'amende. (Un ouvrier gagnait alors trois livres par jour.)

L'année suivante pour la même négligence, on n'aura plus à payer que 40 sols. (Une livre de moins que l'an précédent.)

En l'année 1741, au mois de mars, ordre est donné de transporter les vidanges « hors la ville, sur les glaces de la rivière, à environ un demi arpent des murs de la ville ».

Entretien des rues l'hiver

A partir de 1736, les autorités recommandent, tous les ans, au mois de décembre ou de janvier, d'abattre les buttes de neige et les cahots au cours de l'hiver.

Boules de neige

Le mois de décembre 1741 apporte une surprise désagréable à quelques-uns. Ennuyé par les plaintes que lui remettent des « bourgeois » qui ne goûtent plus un amusement auquel ils ne sauraient participer, le juge Guiton de Monrepos décide de sévir. Il ordonne aux jeunes de cesser « de s'attrouper pour faire des boules de neige qu'ils jettent indistinctement sur tous les passants . . . » même « de se jeter lesdites boules entre eux » à peine de l'énorme « amende de 50 livres, dont la moitié applicable au dénonciateur ».

Imaginez la stupéfaction, si l'on condamnait aujourd'hui à \$150, un écolier qui aurait lancé une *pelotte* de neige ! (Remarquez que dans les écrits d'alors on se sert des mots *boule* ou *pelotte*.) Cette ordonnance fut répétée en 1753.

Circulation et stationnement

1706, 22 juin — Défense aux charretiers de faire passer leurs voitures sur les banquettes (trottoirs).

1711, 30 janvier — Défense aux charretiers de faire courir les chevaux dans la ville sans tenir les *guides en leurs mains sous peine de saisie de leurs barnais et de leurs personnes.*

1748, 6 janvier — Défense de faire galoper les chevaux en la ville et injonction aux charretiers de mettre des guides à leurs chevaux afin de les arrêter au besoin.

1748, 11 janvier — Défense « d'atteler des chevaux vicieux aux traînes ou aux carriolles », obligation de ranger les voitures à deux pieds les unes des autres, sur les quatre faces du marché (place Royale), afin qu'il y ait douze pieds d'espace pour le passage à pied ou en voiture.

1749, 22 mars — Défense de laisser la nuit, près du chemin et sur les trottoirs des calèches, traînes ou charrettes.

1749, 20 décembre — Défense aux voituriers et domestiques de faire galoper les chevaux dans les rues et de les mener à boire sans licols, à peine de 3 livres.

1755, 6 janvier — Défense aux cochers et particuliers d'embarrasser le devant de la porte de l'église aux heures des offices divins et ordre de placer leurs voitures sur le milieu de la place d'Armes.

1757, 15 janvier — Les charretiers devront faire *leur rencontre à droite* dans les rues et sur le chemin du roi.

* * *

Il a été dit que les rues de Montréal furent pavées en 1745. Cette assertion est fantaisiste. Qui aurait payé le coût de semblables travaux ? La masse des petits propriétaires était incapable d'assumer une telle dépense. Seuls quelques riches pouvaient se payer le luxe d'un pavage vis-à-vis leurs immeubles.

D'ailleurs, le savant suédois Peter Kalm, à qui rien n'échappait, va nous renseigner. Et voici ce qu'il note lors de son passage à Montréal en 1749 :

« Les rues principales sont droites, larges et coupées à angle droit par les petites rues. Il y en a qui sont pavées, mais c'est l'exception. »

Mieux encore, quarante ans plus tard, (tout près) un négociant anglais, Joseph Hadfield, séjourne à Montréal en 1785, et il écrit : « The streets are not paved, which

renders this place very disagreeable in bad weather, and at all times very painful to the foot from their unevenness. »

* * *

Jointes à notre précédent article sur les trottoirs, les notes ci-dessus résument, peut-être, ce qu'il importe de connaître, relativement à la voirie urbaine d'autrefois.

E.-Z. MASSICOTTE

LA FAMILLE OLIVIER DIT LA VICTOIRE

D'après Mgr Tanguay, plusieurs Olivier ont fait souche au Canada. Il cite :

Jean Olivier, de Sallegrisson, évêché d'Entrevaux, marié à Sorel, le 20 septembre 1673, à Elisabeth Renaud.

Maurice Olivier, de Riou, évêché de Xaintes, marié à la Pointe-aux-Trembles, le 10 février 1687, à Anne Coquincourt.

Marc Olivier dit Le Picard, de Beurepoire, évêché de Beauvais, marié à la Pointe-aux-Trembles, le 17 juin 1690, à Françoise Dardenne.

Abel Olivier (Anglais converti) marié à Québec, le 14 novembre 1718, à Marie-Madeleine Lefebvre.

Jacques-Philippe Olivier, de Saint-Pierre, diocèse de Xaintes, marié à Champlain, le 19 janvier 1727, à Marie-Agnès Robineau.

Louis Olivier dit La Victoire, de Saint-Eustache, ville de Paris, marié à Montréal, le 26 février 1743, à Marie-Joseph Buisson.

Laurent Olivier de Saint-Maurice, diocèse d'Ellisine, marié à Québec, le 10 novembre 1761, à Marie-Marguerite Dutrisac.

Jean Olivier, d'Aurillac, diocèse de Clermont, en Auvergne, marié à Longueuil, le 26 octobre 1761, à Cécile Benoit.

Jean-Baptiste-Eutrope Olivier, de Xaintes, en Saintonge, marié à Chambly, le 21 juin 1762, à Marie-Joseph Poirier.

La généalogie d'une de ces familles, celle de Louis Olivier dit La Victoire, arrivé ici un peu avant 1743, a été publiée en 1929, par les abbés Ernest Olivier et Alphonse Houle.

CINQ FRÈRES PRÊTRES

Il s'agit ici de la famille de Mgr Charlebois, décédé vicaire apostolique du Keewatin. Cette famille privilégiée donna à l'Église cinq frères. Le père, Hyacinthe Charlebois, était un cultivateur plutôt pauvre, mais il avait une énergie indomptable, et, aidé par sa femme Emérence Chartier, qui était la femme forte de l'Évangile, il réussit à faire instruire ses cinq fils.

Voyons plutôt :

Jean, né à Oka, comté des Deux-Montagnes, le 18 octobre 1856. Il fut ordonné prêtre à Montréal, par Mgr Fabre, le 18 décembre 1880. Professeur au collège de L'Assomption, vicaire, puis aumônier de couvent dans le diocèse de Montréal, l'abbé Charlebois exerça le saint ministère comme vicaire à l'Église canadienne de North Adams, dans le Massachusetts, de 1883 à 1885. Il décéda à L'Assomption le 21 octobre 1885.

Ovide, né à Oka, comté des Deux-Montagnes, le 12 février 1862. Oblat de Marie Immaculée. Ordonné prêtre à Ottawa, par Mgr Grandin, le 17 juillet 1887. Vicaire apostolique de Keewatin sous le titre d'évêque de Bérénice, le 29 août 1910, Mgr Charlebois décéda à Le Pas le 20 novembre 1933.

Guillaume, né à Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, le 2 février 1864. Oblat de Marie-Immaculée. Ordonné prêtre à Ottawa par Mgr Duhamel le 26 mai 1888.

Emmanuel, né à Sainte-Marguerite du lac Masson, comté de Terrebonne, le 1er novembre 1866. Ordonné prêtre, à Montréal, par Mgr Fabre le 11 juin 1892. Il fut directeur de l'École d'Agriculture de L'Assomption de 1892 à 1893. Il décéda à L'Assomption le 27 octobre 1894.

Charles-Borromée, né à Sainte-Marguerite du lac Masson, comté de Terrebonne, le 4 novembre 1871. Oblat de Marie Immaculée. Ordonné prêtre, à Ottawa, par Mgr Duhamel, le 8 juin 1895.

RÉPONSE

Récollets morts au pays sous le régime français (vol. XLIV, p. 61). M. Gustave Lanctôt publiait dans le numéro d'août 1933 du *B. R. H.*, p. 457-462, une « Table générale de tous les religieux (récollets) morts (au Canada) depuis l'Érection de la province (de Saint-Denis ou de Paris) », d'après un manuscrit des Archives nationales, à Ottawa, et que M. Lanctôt croit apparemment être une copie *in-extenso* d'un manuscrit de la Bibl. Nat. de Paris, Fonds français, vol. 13875, *Nécrologe des Récollets*, ff. 1-56. A lui seul le foliotage du *ms.* de Paris (110 pages), en regard des cinq pages d'imprimé que prend au *B. R. H.* la copie d'Ottawa, suffirait à éveiller notre attention. Et à juste titre. La copie d'Ottawa, sans doute faite par l'un des copistes à l'emploi de notre Bureau d'archives sur le *ms.* parisien, n'est qu'un extrait du *Nécrologe* de la Nationale, un extrait contenant les seuls noms qui, au *ms.* de Paris, sont mentionnés comme étant morts au Canada. Or, à ce *ms.* le lieu du décès n'est pas toujours indiqué. Pour cette raison, pour une autre également que je vais dire, l'extrait publié au *B. R. H.* en 1933 est loin d'être complet, ce que du reste M. Lanctôt ne prétend pas, bien au contraire. L'extrait publié par lui contient les noms de 66 récollets morts au Canada.

Qu'est-ce en effet que le *Nécrologe* de Paris ? Mais que j'en donne d'abord le titre complet : *Nécrologe | des Frères-Mineurs | (Récollets) | de la Province de Saint-Denis | en France | fr. Adrien Brunelle | Table générale de tous les Religieux | morts depuis l'érection de la Province. ||*

Les Franciscains du Canada ont de ce manuscrit, dans leurs archives provinciales, fonds Récollets, à Montréal, une copie intégrale faite à Paris en 1903.

Le *Nécrologe* nous fournit les renseignements suivants : nom du défunt en religion, nom de famille, lieu du décès, date et quantième, âge, nombre d'années de vie religieuse, quelquefois, mais très rarement, indication du lieu de naissance. Incidemment, un bref renseignement complémentaire. Mais il y a beaucoup plus d'omissions aux particularités ci-haut énumérées que de renseignements accessoires.

Ce document a de toute évidence été compilé sur des pièces existantes et, en outre de ses carences, il n'est pas d'une exactitude absolue. Il n'a pas la valeur du *Mortuologe*, dont je parlerai plus loin.

Il y a aussi une *Table générale de tous les religieux (récollets) morts dans la province de Saint-Denis depuis l'an 1595 jusqu'en 1759*, imprimée à Paris, chez Lemercier en 1759, format in-4.

« Il est fort possible que ce nécrologe ait été imprimé sur une des copies du *ms.* 13875, car sur le document en question les mentions postérieures à la date de 1759, paraissent visiblement ajoutées après coup. » (1) Les mentions à la copie manuscrite postérieures à 1759 s'arrêtent à l'année 1768. Je m'en suis assuré. Je n'ai pas eu toutefois l'avantage de pouvoir comparer le *ms.* avec l'imprimé, n'ayant pas vu celui-ci. De passage à Paris en 1935, je demandai vainement à la B. Nat. l'exemplaire de la *Table générale* publiée chez Lemercier. On ne le trouva pas et j'appris qu'il était disparu ou égaré depuis déjà quelques années. Je n'en connais pas d'autres exemplaires.

Le nom du fr. Adrien Brunelle, écrit en petits caractères au *ms.*, ne paraît pas à l'imprimé. Serait-ce l'auteur ? Il est possible, son nom n'étant pas entré au *Nécrologe*, ce qui indiquerait peut-être que sa mort est postérieure à 1759, c'est à dire au *ms.* original, et même à l'année où se termine sa continuation, 1768.

J'ai dit que le *Nécrologe* n'a pas la valeur du *Mortuologe*, un autre manuscrit, dont les Franciscains ont aussi, dans leurs archives provinciales, une excellente copie, de la main de Mgr Amédée Gosselin. L'original est aux archives du séminaire de Québec. En voici le titre :

Mortuologe | des Frères mineurs Recolets | de la Province de St. Denys en France | dans lequel | les noms et les qualitez de tous ceux | des trois Ordres de S. François | qui sont enterrez dans leurs Couvents | sont écrits | dans la première partie les Religieux | dans la seconde partie les Religieuses | dans la troisième partie les personnes Sécularières | PREMIÈRE PARTIE | Par le Père Antoine Guillé | Requiescat in pace. ||

(1) E. HOUTH, « Le couvent des Récollets de Versailles, 1671-1792 », dans les *Etudes Franciscaines*, Paris 1926, p. 403.

Tandis qu'au *Nécrologe* les religieux sont inscrits dans l'ordre alphabétique de leur nom religieux, au *Mortuologe* ils le sont selon l'ordre chronologique, au quantième du mois et jour de leur décès. Le *Mortuologe* non seulement contient les brèves indications du *Nécrologe*, mais il consacre à chaque religieux une véritable notice nécrologique.

Le P. Antoine Guillé, auteur du *Mortuologe*, est inscrit au *Nécrologe* comme étant mort à Paris le 18 octobre 1702, âgé de 61 ans et 46 de vie religieuse. Comme les ultimes notices du *Mortuologe* sont en 1692, il est très probable que c'est cette année 1692 que le P. Guillé rédigea son *Mortuologe*.

Comme on le voit, c'est en vain que l'on chercherait au *Mortuologe* la mention des Récollets morts en Canada après 1692. De ce point de vue le *Nécrologe* a une importance que n'a pas le *Mortuologe*, puisqu'il le continue jusqu'à 1759, et même jusqu'à 1768. Chose assez curieuse, au *Mortuologe* il y a deux entrées pour l'année 1741, signées du P. Bernardin de Gannes, récollet, l'une au 19 février, consacrée au P. Pierre Lepoyvre, l'autre au 27 novembre, au P. Félix Pain. Ce détail démontre à tout le moins que le *ms.* du *Mortuologe*, aujourd'hui au séminaire de Québec, était jadis propriété des Récollets.

Depuis 1936, il existe en outre, imprimé à 100 exemplaires, un *Nécrologe de la Province Saint-Joseph de l'Ordre des Frères Mineurs du Canada*, Montréal, Imprimerie des Franciscains, 1936, 8°, 194 p. A cette édition du *Nécrologe* de la province franciscaine canadienne, on a pour la première fois inséré les noms des récollets morts en Canada, d'autres aussi, morts en France ou ailleurs, mais qui ont vécu au Canada ; d'autres encore, dont l'influence s'est exercée envers la mission canadienne des Récollets. Y figurent en outre les Franciscains (récollets et autres) de Terre-neuve, et on y rencontre des noms de récollets de cinq provinces distinctes, car il y en eut de cinq provinces différentes qui travaillèrent au Canada, en Acadie et à Terre-neuve.

Comme au *Mortuologe*, la liste des défunts, enrichie de courtes notes biographiques, suit l'ordre du calendrier. Le P. Dominique Bonin, O. F. M., a rédigé les notices des Récollets.

Ce *Nécrologe* n'est pas parfait, mais c'est encore celui qui, à date, nous renseigne le plus complètement sur les Récollets morts au Canada.

Enfin, depuis trente ans, le P. Odoric Jouve, O. F. M., autrefois demeurant au Canada et depuis plusieurs années habitant Paris, travaille à un nécrologe des seuls récollets de la province Saint-Denis qui ont vécu ou sont nés au Canada. Il y en a près de 450. Il y a lieu d'espérer que nous verrons bientôt la publication, dans *Nos Cahiers*, de ce monumental et peut-être définitif nécrologe, lequel répondra pleinement à la question du *B. R. H.* à laquelle j'ai cru utile d'apporter une réponse provisoire.

P. Hugolin LEMAY, O. F. M.

QUESTIONS

Qui a écrit : « Il faut frapper plusieurs fois sur un clou pour le faire pénétrer » ?

La famille Dambourgès existe-t-elle encore au pays ?

L'actrice renommée Charlotte Dickinson n'était-elle pas née au Canada ?

Combien de Baillargé ont été sculpteurs et statuaires à Québec ? On en voit à toutes les périodes de l'histoire de la capitale ?

Il existe des familles Marquette dans la province de Québec. Viennent-elles de la même province de France que l'illustre père Marquette ?

Où est mort Henry-Albert de Saint-Vincent, capitaine dans les troupes de la marine ?

LE DICTIONNAIRE DE L'ANCIEN DROIT DE JUSTIN
McCARTHY

Justin McCarthy était encore étudiant en droit lorsqu'il publia son *Dictionnaire de l'ancien droit du Canada*, en 1809. Son ouvrage est une compilation des édits, déclarations royaux et arrêts du Conseil d'État des rois de France relatifs à la Nouvelle-France. Le *Dictionnaire* de McCarthy fut imprimé à l'atelier de John Neilson. La typographie de ce livre est soignée et démontre que les ouvriers de Neilson travaillaient bien. McCarthy, comme tous ceux qui publient leur premier livre, attendait gloire et fortune de son *Dictionnaire*. Le résultat de la vente dû le désappointer profondément car cet ouvrage ne pouvait être utile qu'aux avocats et aux notaires et, en 1809, ils n'étaient pas nombreux et peu fortunés. Nous connaissons deux lettres de McCarthy à son éditeur où il se plaint de la lenteur de l'impression de son livre. Les typographes de Neilson voulaient faire bien et, en conséquence, se hâtaient lentement. Le 21 juillet 1809, McCarthy écrivait à M. Neilson : « J'allai aujourd'hui à votre office demander une épreuve et Monsieur Roi me dit que je ne pourrais en avoir une d'ici à quinze jours. Comme vous savez qu'il y a très long-tems que j'espère ; en outre craignant que le moindre retardement nuise à mon ouvrage qui aurait dû paraître depuis quelque tems, et duquel ouvrage je voudrais que l'impression fut finie pour la fin du mois prochain, comme je serai obligé de m'absenter alors pour quelque tems. Je vous prie de faire en sorte que l'impression s'en fasse le plus promptement possible, et ce faisant vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être avec considération, votre très humble serviteur, Justin McCarthy ». Un mois plus tard, le 21 août 1809, McCarthy écrivait encore à M. Neilson : « L'impression de mon ouvrage a commencé en juin et je n'ai encore qu'onze formes. A peine en reçois-je deux par semaine, quoi que vous m'aviez promis que l'ouvrage seroit parachevé à la fin de ce mois. Pas moins de huit souscripteurs sont morts depuis la sortie de mon avertissement, trois ont laissé la Province et je suis même informé, par quelqu'un d'en haut, qu'on croit que l'ouvrage ne

sortira pas. Ce retardement m'est infiniment préjudiciable. Qu'il vous plaise donc d'ordonner que j'aie régulièrement quatre épreuves par semaine et l'ouvrage se finira pour le quinze du mois prochain ».

P.-G. R.

LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANÇOIS GENAPLE

Il semble que J.-Edmond Roy, l'historien du notariat au Canada, ait tout dit de François Genaple qui, sous le régime français, fut tour à tour ou à la fois menuisier, géolier des prisons de Québec, praticien, notaire, marchand, etc., etc. Genaple, en sa qualité de géolier, habitait la prison. Mais il y habita aussi en une autre qualité. Il fut deux ou trois fois condamné à la prison pour ses intempérances de langage. Heureux temps que celui-là ! Condamné à quinze jours de prison, Genaple fit son temps, comme on dit aujourd'hui, et aussitôt remis en liberté, reprit ses clefs de géolier.

M. Roy a oublié de nous dire si Genaple était un homme de livres. Quand il laissait son étude de notaire pour s'occuper de ses prisonniers ou se servir du rabot, il ne devait pas avoir le goût ni le temps de lire ou de consulter ses auteurs.

Une bonne fortune nous a valu de jeter un coup d'œil sur le procès-verbal de la vente des effets, meubles, etc., de François Genaple, dressé par le notaire ambulant Larivière. Cette courte incursion nous a permis de nous rendre compte, qu'en effet, le notaire Genaple ne faisait guère de commerce avec les livres.

Cet inventaire mentionne à peu près toutes les nippes laissées par Genaple. Quant à ses livres de droit, Larivière les mentionne dédaigneusement dans le court paragraphe suivant : « Tous les livres de droit et autres adjugés au sieur de la Cetière pour la somme de soixante et dix livres. »

Le sieur de la Cetière était lui-même notaire et bon notaire. Si, du haut du ciel, le bon Genaple eut connaissance de la vente de sa modeste bibliothèque, il dût se réjouir un peu en songeant qu'elle était tombée entre bonnes mains.

ANTOINE MONDIN ET MARIE PAVIOT (POUILLOT)

Originaire de Saint-Nicolas-de-la-Chaize-le-Vicomte, au diocèse de Luçon, Antoine Mondin (Mondain et Mandin) avait eu pour père Bertrand Mondin et pour mère Périnne Pelletier (Gilles Rageot, cont. de mar., 13 mai 1668).

Antoine s'établit à l'Île d'Orléans. En quelle année ? Le recensement de 1666 ne l'y mentionne pas, à en juger par une nomenclature que je possède ; peut-être n'était-il pas arrivé de France. Quelques années plus tard, son nom figure souvent dans les registres de la Sainte-Famille. Il habita dans le fief et seigneurie de Mesnu, du côté sud de l'île, sur le territoire de la paroisse actuelle de Saint-Laurent.

Antoine Mondin s'est marié : 1° en 1665 (d'après Tanguay), avec Marie Laisné ; 2° en 1668, avec Marie Paviot, on ne sait trop en quel lieu (contrat devant Rageot, 13 mai) ; 3° le 5 février 1681, à Saint-Laurent (non pas à la Sainte-Famille, comme dit Tanguay), avec Jeanne Baillargeon, veuve de Pierre Burlon (contrat devant Vachon, 23 janvier).

Au dire de Tanguay, la deuxième femme de Mondin s'appelait Marie Pouliot ou Pouillot (Pouillot, au tome 1 ; Pouliot, au tome 6). Dans les actes manuscrits où il est question d'elle et que j'ai lus, j'ai trouvé deux orthographes, que je transcris suivant la forme des lettres : Pauuiot, deux fois (Vachon, 23 janvier 1681), et Paviot, les autres fois (registres de la Sainte-Famille, de Saint-Laurent et de Notre-Dame de Québec). Nulle part je n'ai lu Pouliot ni Pouillot. Ne serait-ce pas une preuve que le vrai nom n'était pas celui-là ? Dans les plus anciens registres de la Sainte-Famille et de Saint-Laurent, on voit souvent Pouliot (Charles), qui s'écrivit aussi Pouillot. Si la femme d'Antoine Mondin, contemporaine et devenue payse de Charles Pouliot, avait porté le même nom de famille, ne la mentionnerait-on pas quelquefois avec la même orthographe ?

Quel est donc au juste le nom de cette femme ? Essayons de l'établir. On sait que dans les manuscrits de l'époque, les lettres *u* et *v* ont ordinairement la même forme ; par dessus le marché, la lettre *n* a souvent la même forme que

les lettres *u* et *v*. Ainsi le Pauiot des manuscrits, c'est peut-être Paniot ou Paviot. Nous avons à choisir entre ces trois noms, puisque Pouliot ou Pouillot est déjà mis de côté. Lequel alors ?

En lettres typographiques d'aujourd'hui, Pauiot serait une transcription inexacte. La preuve ? La voici, satisfaisante, je crois. D'abord, Pauiot exprime un son trop facile à confondre avec celui de Pouillot ou Pouliot : la confusion se serait produite dans l'écriture, et plus d'une fois, à cette époque où l'on était si peu minutieux sur l'orthographe des noms propres. De même, vraisemblablement, on aurait échappé quelques Poiot. Or, cela n'est point arrivé, du moins en aucun des cas que j'ai pu vérifier (environ une quinzaine). Et puis Vachon, dans le contrat du 23 janvier 1681, a écrit Pauuiot deux fois. Si le second *u* était une voyelle, vous auriez cinq voyelles de suites. Voyez-vous comment il faudrait prononcer ? Une pareille orthographe serait-elle conforme au génie de notre langue ? Mais si le second *u* du manuscrit est une consonne, vous transcrivez par Pauiot ou Pauviot ; et si les deux *u* sont des consonnes, vous transcrivez par Panniot ou Pavviot ; alors le nom prend une apparence bien française. Seulement, je n'ai trouvé Pauuiot que deux fois, je le répète, et cela dans le même manuscrit ; ailleurs, il faut voir Pauiot, lequel, à n'en guère douter maintenant, doit être transcrit par Paniot ou Paviot : Paniot, qui se rapproche de Pauiot quant au son et s'identifie avec Panniot ; Paviot, qui se rapproche de Pauviot et s'identifie avec Pavviot. Est-ce Paniot ou bien Paviot qu'il faut retenir ? C'est l'un ou l'autre.

La clef de la solution se trouve, à la Sainte-Famille, dans un acte rédigé par l'abbé Duplein (acte de bap. de Marie-Madeleine Mondin, 20 septembre 1673) et dans deux actes rédigés par l'abbé Lamy (actes de bap. de Thérèse Mondin, 22 février 1676, et de Pierre Mondin, 14 avril 1678). Ces deux missionnaires, qui donnent toujours à l'*n* la forme qu'on doit y donner de nos jours, écrivent la troisième lettre du nom de famille en question avec la forme actuelle de l'*n* : ils font les jambages en pointe parfaite au lieu de les arrondir par le haut. L'*n* du mot n'est donc pas une *n*, mais un *n* consonne, c'est-à-dire un *v*. Donc le vrai nom de Marie,

deuxième femme d'Antoine Mondin, est Paviot — que Vachon a probablement voulu écrire Pavviot. Cette conclusion semble légitime et sûre.

Marie Paviot était originaire de la paroisse des Clavelles, archevêché de Rouen. Ses parents : Jean Paviot et Marie Bertrand (V. Gilles Rageot, 13 mai 1668).

C. L.

LES ANGLAIS A DESCHAMBAULT

J'ai trouvé à l'archevêché une lettre de Monsieur Ménage, premier curé de Deschambault, dans laquelle il relate une descente que firent les Anglais pendant le mois d'août 1759. Leurs vaisseaux montaient le fleuve et le descendaient ; les rivages n'étaient pas suffisamment protégés. Voici cette lettre :

« En 1759, le 19 août, qui était un dimanche, quinze cents Anglais, dit-on, ou plus ou moins, vinrent débarquer au Cap Lauzon, et comme ils montaient à l'église : m'exposant certainement à être fait prisonnier, je sauvai dans le moment à la hâte les vases sacrés et tout l'argent de l'église que je pus trouver dans le coffre-fort ; je courus à ma maison piocher dans ma cave où je fis un trou bien avant où j'enfermai dans une cassette les vases sacrés et tout l'argent du coffre-fort, que j'avais laissé ouvert de crainte qu'il ne fût brisé si les Anglais l'avaient trouvé fermé ; les Anglais s'étant retirés après le pillage sans avoir laissé dans l'église un linge grand comme ma main, ayant emporté jusqu'aux épingles et n'ayant rien laissé généralement. »

Y a-t-il quelque part des détails au sujet de cette descente des Anglais au Cap Lauzon, où était et où est encore l'église de Deschambault ?

DESCHAMBAULT

LES DEUX BELANGER

Tanguay donne, comme fils aîné, à François Bélanger et Marie Guyon, Nicolas, qui laissa une nombreuse descendance. Cette filiation est fautive, à notre avis, et voici nos raisons :

1° François Bélanger épousa Marie Guyon le 12 juillet 1637. Or, Nicolas, leur prétendu fils, naquit cette année-là, probablement même plus tôt. Le recensement de 1667 lui donne 30 ans, celui de 1666, 31 ans, celui de 1681, 49 !

2° Le contrat de mariage de Nicolas Bélanger, aussi bien que son acte de mariage, est muet sur ses parents. Aucun membre de la famille de François Bélanger n'y assiste.

3° Nicolas Bélanger était « saulnier », comme en fait foi le recensement de 1666. S'il fût né au Canada, où notre Bélanger eût-il pu apprendre et exercer cette profession ?

4° Enfin, preuve qui nous paraît décisive, Nicolas Bélanger venait de Saint-Thomas de Touques (Calvados), à ce qu'affirme son contrat de mariage.

Quant à François Bélanger personne jusqu'à ce jour n'a pu établir son origine. Tanguay le fait venir de Touques parce que son prétendu fils était rattaché à cet endroit. L'abbé Gaulier, sur la foi de je ne sais quel renseignement, le dit originaire de St-Germain-de-Loisé (Orne) (Canada, Perche et Norm., 8 déc. 1899).

Peut-être notre colon vit-il le jour à Seéz (Orne). Le recensement de 1666 lui donne 54 ans, celui de 1667, 55, et celui de 1681, sûrement fautif, 60 ans. Les deux premiers documents sont donc d'accord pour le faire naître en 1612. Or, voici un acte, trouvé aux registres de St-Pierre de Sées (Orne) :

« Le septiesme Jour d'octobre (1612) fut baptisé François Bellanger, filz de François Bellanger et de François Horlays et fut nommé par honorable homme François Dumesnil, escuier, Sieur de St-Teny (?) et honorable homme Nicolas Bougis, Sieur des Fossés, le contrôleur, et Damoiselle Loyse Gueou, femme de Noble homme Guillaume Lepaulmier, escuier, Sieur de la Chapelle. »

Un dernier renseignement qui ne manque pas d'intérêt. Nicolas Bellanger dit Catherine se porte héritier de Roger Doré, tué par les Iroquois aux Trois-Rivières, et constitue Guillaume Pepin, son procureur à cette fin, par devant Gourdeau, notaire, le 21 septembre 1660 (Archives des Trois-Riv., Documents divers, I, f^o14. Archives de Québec).

BERNEVAL

D'OU VENAIENT LES JONCAS ?

Tout récemment encore, on écrivait que nos familles Joncas étaient d'origine allemande. Sur quoi peut-on s'appuyer pour faire pareille affirmation ? Les Joncas sont ici depuis près de trois siècles et nulle part on voit que des Allemands sont passés au Canada dans les premières années du régime français, disons de 1608 à 1670 ou 1672.

Or l'acte de mariage de notre premier Joncas canadien au registre de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans pour 1672 dit formellement qu'il était de la Gascogne. Les Gascons sont un peu *bluffers* comme les Allemands, mais ils n'en sont pas moins Français d'origine et de cœur.

L'acte de mariage dit :

« Le huitiesme jour du mois de juin de l'année mil six cent septente deux, apres les fiancailles et la publication faictes de troix bancs de mariage d'entre Pierre Jonca, fils d'Anthoine Jonca et de Arnaude Gallins, ses père et mère, de la paroisse de Morins, Evesché de Lombais, dans le Commainche en Gasconnie, et d'entre Jacqueline Boulay, fille de Robert Boulay et de françoise Greniere, ses père et mère, habitants de l'Isle d'orléans, du costé du sud, ne s'estant decouvert aucun empeschement, Messire Thomas Morel, prestre, missionnaire les a marié et leur a donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la Ste Eglise, en présence de Pierre Rondeau, de Nicolas odet et de Mathurin du Bé, tous trois habitants de l'Isle d'Orléans, du costé du sud, En foy de quoy j'ay signé

B. DUPLEIN, ptre Miss. »

COMMENT EXPLIQUER CELA ?

M. Doughty conservateur des archives publiques du Dominion, inséra dans son rapport annuel pour l'année 1928, (pp. 28-32) un extrait du « *Journal en abrégé des voyages de M. Asseline de Ronval & . . .* » au cours des années 1662-1694.

Dans cette relation il se trouve des « remarques, circonstances et aventures très curieuses », mais entre les plus curieuses, nous en relevons trois au moins qui semblent démontrer que l'auteur s'est emmêlé sur la date de son voyage au Canada, sur la durée de son séjour, etc.

Tout d'abord, il informe le lecteur qu'il quitte la France le 22 mai 1662, ensuite, après avoir noté les incidents du voyage, avoir séjourné à Québec, avoir été à la chasse, il obtient la faveur d'accompagner le gouverneur *Davaucourt* (?) dans le voyage « qu'il se disposait à faire, pour visiter Trois-Rivières et Montréal ».

Reproduisons partie du texte après avoir mis quelques majuscules à certains mots et avoir modifié la ponctuation : (Les italiques sont de nous).

« Nostre séjour aus Trois rivieres dont le bourg porte le nom par ceque trois rivieres s'y joignent ne fut que autant que monsieur *Davaucour* le trouva nécessaire pour le service du roy et nous poursuivismes nostre voyage au Montreal non pas sans grande peine car le courant de l'eau nous estoit toujours contraire le flot de la mer ne pouvant monter sy hault, c'est pourquoi nous ne pusmes y arriver que à forces de rames. En ce temps là, le Montreal estoit peu habité ; on y voyait q'une chapelle où *deux pères Jésuites disoient la messe tous les jours* et les maisons quoy que en petit nombre ne laissaient pas destre belles spacieuses et agréables, celle de *monsieur Le moine*, natif de Dieppe, surpassoit toutes les austres. Mon camarade duchesne diberville estant son parent nous fusmes loger ches luy où il nous receut en bons amis et comme gens du mesme pays. Il pria et obligea mon camarade comme son parent à hiverner ches luy mais il ny resta guerre *parcequil fut tué des hiroquois* comme je lapris à Quebec *deux à trois jours apres nostre départ du Montreal.*

La vie en ce pays là est plus en danger que celle de l'oiseau sur la branche. Le Montreal ne demande que des habitans pour leur faire gouter la bonté de son air et pour leur faire cultiver ses Vastes et fertiles campagnes.

Monsieur *Davaucour* ayant des affaires à Quebec plus pressantes que celles qui l'arrestoient au Montreal ou apres les y avoir terminées en quinze jours et apres y avoir laissé vingt soldats pour augmenter la garnison de *la redoute* nous en partismes et, en peu de jours, nous arivâmes à Quebec ayant presque toujours le courant favorable ou estant arrivé et n'ayant aucun dessein de retourner en France cette année je m'apliquay a faire des habitudes avec lesquels jallois tous les jours à la chasse et à la pesche et le temps sécoula insensiblement et l'air devenant froid et *les nèges tombant ases frequemment empeschoient nos exersices ordinaires* estant obligé de garder le logis, il menuyoit beaucoup. Monsieur *Gloria* ches qui jestois en pension me dist que sy je passois icy lhyver qui est très long et rigoureux j'auois loisir de m'enuyer, il me conseilla de retourner en France ; je le crus et, peu de jours apres. je demanday mon conger à monsieur *Davaucour*. Il resista quelque temps a me lacorder en me prométant la premiere enseigne vaquante et apres plusieurs prieres il me l'accorda. *La fin docto'bre je menbarquay sur le vaisseau St. pierre sur lequel aussy monseigneur Levesque de petré passa en France où nous arivâmes le douze X'bre mesme année de mon départ ».*

* * *

Dans le texte reproduit ci-dessus, se trouvent des assertions admissibles d'autres qui ne le sont guère. Il semblerait que l'auteur a rédigé son journal sur le tard et qu'il s'est fié à une mémoire plutôt défaillante. Nous allons en fournir quelques exemples.

Si le sieur de Ronval est parti de France, au mois de mai 1662, il est évident qu'il est arrivé ici durant le terme d'office du gouverneur d'Avaugour, mais comment admettre que M. de Ronval soit venu à Montréal à l'été de 1662, avec son ami *Duchesne d'Iberville*, puisque cet ami fut tué par les Iroquois, tout près de Saint-Lambert, le 25 octobre 1661,

— Pourquoi écrit-il qu'en 1662, « deux pères Jésuites disent la messe tous les jours à Montréal », alors que M. le curé Souart et M. l'abbé Galinier sulpiciens devaient avoir charge des offices religieux ?

— Comment M. de Ronval peut-il dire être parti de Québec à la fin d'octobre 1662, en même temps que Mgr de Laval alors que celui-ci, d'après le *Journal des Jésuites* (2^e ed. p. 310) s'embarqua le 12 août 1662 ?

Comment croire qu'avant la fin d'octobre 1662, il soit tombé des neiges assez fréquemment ?

— Pourrait-on supposer que M. de Ronval fait erreur, quant à l'année de son arrivée ; quant à la date de son départ de Québec, ou quant à la durée de son séjour en la Nouvelle-France ?

* * *

Nous voudrions cependant retenir deux détails qui nous intéressent particulièrement :

— Que M. Charles Le Moyne et les autres colons de Montréal avaient de belles et spacieuses maisons en 1661 ou 1662.

— Que le sieur Joseph Duchesne, parent de M. Charles Le Moyne, portait le nom territorial d'Iberville, ce qui expliquerait peut-être que ce fut en souvenir de cet infortuné jeune normand que Pierre Le Moyne, né en 1661, reçut le surnom d'Iberville.

E.-Z. MASSICOTTE

UN MOT DE LINCOLN

I like to see a man proud of the place in which he lives,
I like to see a man live so that his place will be proud of him.

Abraham LINCOLN.

NICOLAS DUPONT DE NEUVILLE

Dans une déposition de Marie-Madeleine Dupont, femme de Noël Pinguet, du 14 janvier 1668, cette dame affirme que Nicolas Dupont, Sr de Neuville, son frère, est parti pour la France (Papier terrier, p. 176).

Le 18 mars 1669, on trouve Nicolas Dupont à Paris, où il passe son contrat de mariage (Archives Nat., Y, 216, fo 174 v^o) avec Jeanne Gaudais, qui apporte en dot 6000 livres tournois. Le futur y est qualifié « écuyer », ce qui certifie sa noblesse.

Nous reproduisons un extrait de ce contrat où figurent de nombreuses personnalités canadiennes.

Conjointe : Nicolas Dupont, éc., Sr de Neuville, avocat en parlement, demeurant ordinairement à Québec, étant de présent à Paris logé rue Neufve, paroisse St-Médéricq, fils de défunt Jean Dupont receveur général au grenier à sel de Thiérache, et de Delle Marie Gauchet, et Delle Jeanne Gaudais, majeure, demeurant à Paris, rue Neufve-St-Honoré, paroisse St-Roch, fille de défunts Louis Gaudais, éc., Sr du Pont, et de Delle Louise Marguerite (Margonne).

Assistent, du côté du futur : Mre Talon, conseiller du roi en ses conseils, intendant de Sa Majesté en la Nouvelle-France, ami, Me Jean Talon, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Thiérache, cousin, Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Lignières, ami, Jullien de la Faye, éc., Sr de Vivier, capitaine d'un vaisseau du roi, aussi ami . . . Pierre-Cézard-Auguste Bazin, Sgr Dameron, cornette du régiment Royal, cousin, Louis-Théandre Chartier, escuier, Sr de Lobinière, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général civil et criminel à la Nouvelle-France, ami, Mr Jean-François Bourdon, Sgr de Dombourg, ami, Mre Pierre Doucet (?), conseiller du roi en sa cour des Aides, Mre Nicolas Denost, conseiller du roi au Grand Conseil et De Anne Gasnier, veuve de Mr Mre Jean Bertun (Bourdon), procureur-général au Conseil Souverain de Québec, amie ;

Du côté de la future : Charles Gaudais, éc., Sr du Pont, et Dame Marie Desponty, sa femme, frère et belle-sœur,

Dame A. Puget veuve de Claude Margonne, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, tante maternelle, à cause du dit défunt, Mre Octave de Périgny, conseiller du roi en tous ses conseils, président en sa cour de parlement, précepteur de Mgr le Dauphin, cousin maternel à cause de Dame Louise Margonne, sa femme, Mre Jean Granger, aumosnier du roi, chanoine en l'église de Paris et prieur de Condé, cousin-germain paternel, Vincent Nolet, secrétaire du roi, cousin-germain, Jean-Baptiste Noël, conseiller du roi, trésorier provincial des guerres en Bourbonnois et Nivernois, cousin à cause de Melle, sa femme, etc.

BERNEVAL

DENIS RIVERIN

Né à Tours, vers 1650, Denis Riverin vint ici avec l'intendant Duchesneau qui l'avait choisi comme son secrétaire à la demande de Colbert. Quelques années plus tard, M. Riverin était nommé agent des fermiers de la traite du pays. Très intelligent, il se décida après quelques années à faire la traite à son propre compte. Il passa en France, acheta un petit navire à La Rochelle et se mit à faire la pêche sédentaire en Acadie. Une fois par année, il emplissait son vaisseau de poisson, de blé, de farine, de pois, puis il se rendait aux îles d'Amérique où il disposait de ses marchandises à bon profit.

C'est M. Riverin qui fit le premier établissement de pêche au Cap-Chat qui lui avait été accordé à titre de seigneurie par MM. de Denonville et Bochart Champigny. En 1688, M. Riverin se fit accorder une autre seigneurie, celle de Sainte-Anne des Monts. Il y établit une pêche importante. L'année suivante, en 1689, M. Riverin obtenait la concession de Belle-Ile avec ses associés, MM. Chanion, Catignon et Bouthier. Cette même année 1689, il se faisait donner la seigneurie de la Rivière de la Madeleine, toujours pour y faire des établissements de pêche. En 1697, M. Riverin obtint encore la seigneurie de l'Anse de l'Étang pour le même objet.

LES CAPITALES DES PROVINCES DU DOMINION

Ottawa fut choisie comme capitale du nouveau Dominion of Canada par mandat royal signé par la reine Victoria, en 1857. Ce choix fut ratifié par le Parlement du Canada, en 1859, mais la première session du Parlement ne fut tenue à Ottawa qu'en 1866 et c'est l'année suivante, en 1867, que fut inauguré le régime de la Confédération.

La capitale de la province de l'Alberta est la ville d'Edmonton, située au bord de la rivière Saskatchewan, à environ deux cents milles à l'est des Montagnes Rocheuses. Edmonton reçut son incorporation de ville en 1892 et son incorporation de cité en 1904. C'est en 1905 qu'Edmonton est devenue la capitale de l'Alberta.

Victoria est la capitale de la province de la Colombie Britannique depuis l'entrée de cette province dans le Dominion, en 1871.

Sous le régime français, Charlottetown, capitale de la province de l'île du Prince-Edouard, portait le nom de Port-Lajoie. C'est vers 1768 que Port-Lajoie devint Charlottetown. Elle fut créée ville en 1855, et cité en 1875.

Winnipeg est la capitale de la province de Manitoba. C'est le Fort Garry qui a servi de point de départ à la ville de Winnipeg. Winnipeg, comme ville, date des environs de 1862. Elle reçut sa chartre d'incorporation en 1873. Quels progrès, depuis !

Fredericton, la capitale de la province du Nouveau-Brunswick, portait originairement le nom de Pointe Sainte-Anne. C'est en 1785 que le nom Fredericton supplanta le vieux nom français. Fredericton remplaça Saint-John, comme capitale, en 1788.

Halifax, capitale de la province de la Nouvelle-Ecosse, fut fondée en 1749. Halifax a reçu son incorporation en 1842.

Toronto, capitale de la province d'Ontario, considère le gouverneur Simcoe comme son fondateur. C'est lui qui transféra le siège du gouvernement du Haut-Canada de Newark ou Niagara à York, qui prit, en 1834, le nom de Toronto.

Québec, on peut le dire, a eu le titre de capitale du Canada de 1608 à 1867. Elle n'est plus que la capitale de la

province de Québec mais elle a conservé son titre de plus belle ville du Canada.

Regina, capitale de la province de Saskatchewan, est située à 357 milles de Winnipeg et à 100 milles au nord de la frontière américaine. C'est en 1905 que la première législature de la province de la Saskatchewan choisit Regina comme capitale. Elle n'était alors qu'un village. Regina est aujourd'hui une belle ville.

AMABLE-JEAN-JOSEPH CAME DE SAINT-AIGNE

Le 15 janvier 1749, messire Amable-Jean-Joseph Came, écuyer, sieur de Saint-Aigne, officier du bataillon de l'île Royale, natif de la ville de la Bastide d'Armagnac, paroisse Notre-Dame, épousait, à Québec, Marguerite-Louise Aubert, fille de feu François Aubert de Maure et de Mille-Vaches, et de Marie-Thérèse de Lalande-Gayon.

Madame de Saint-Aigne décéda à Québec le 19 mars 1749, deux mois après son mariage.

Que devint ensuite M. de Saint-Aigne ?

Nous savons qu'en 1749 M. de Saint-Aigne était en garnison à Québec. En effet, par un acte du notaire Lanoullier du 6 juin 1749, nous voyons que Amable-Jean-Joseph Came de Saint-Aigne, officier dans les troupes de l'île Royale, « en garnison à Québec », vend à Claude Pécady de Contre-cœur une négresse nommée Louison, pour le prix de mille livres.

C'est deux ou trois années plus tard que M. de Saint-Aigne partit de la Nouvelle-France.

Un acte de notoriété du notaire Berthelot d'Artigny du 7 mai 1783 déclare que M. de Saint-Aigne « était parti de ce pays depuis plus de trente-quatre ans ». Malheureusement, aucun des témoins qui comparaissaient ce jour-là, devant le notaire Berthelot d'Artigny, ne savait où était M. de Saint-Aigne.

Qui nous dira où et quand mourut M. de Saint-Aigne ?

DOUZE JEAN LANGLOIS, 1666-1681

Le recensement de 1666 nous donne six Jean Langlois, dont quatre dans la région de Québec, et deux, aux Trois-Rivières. Ce sont :

1° Jean Langlois dit Boisverdun, 23 ans, charpentier de navire, époux de Marie-Charlotte Bélanger, 14 ans, à Beauport.

2° Jean Langlois, 25 ans, charpentier et habitant, époux de Charlotte Bélanger, 16 ans, à l'île d'Orléans.

Il est évident que ces deux inscriptions se rapportent au même individu. Incidemment, si on en juge par les âges donnés à l'époux et à l'épouse, dans chaque cas, c'est à dire à Beauport, puis à l'île d'Orléans, on pourrait être tenté de supposer que le recensement de 1666 ne s'est pas fait dans une seule année. Mais voyons plutôt les faits. Ce Jean Langlois était le deuxième fils de Noël Langlois, un des premiers colons de Beauport, et de défunte (1665) Françoise Garnier. Françoise-Charlotte Bélanger, sa femme, était la fille de François Bélanger et de Marie Guyon (Dion), colons de la côte de Beauport. Si on se reporte aux actes de baptême, Jean Langlois et Françoise-Charlotte Bélanger avaient respectivement 25 et 15 ans, en 1666, ce qui correspond d'ailleurs aux âges donnés, l'année suivante, lors du recensement de 1667. En 1666, Jean Langlois avait à peine commencé à défricher sa terre de l'île d'Orléans. On lit dans une transaction entre Noël Langlois père et son fils Jean, passée devant le notaire Duquet, le 13 juillet 1666, que Noël Langlois père « s'est obligé et s'oblige de faire abattre, débiter et brusler deux arpens de bois sur cette dicte concession scituée au pavillon (en l'île d'Orléans, paroisse St.-Pierre) et les rendre prest à recevoir semence dans deux ans des présentes, scavoir un arpent l'année présente, et l'autre l'année d'ensuite ». Jean Langlois fils n'était probablement pas sur sa terre en l'île d'Orléans, lorsque les censeurs sont passés, en février ou mars (d'après Tanguay) 1666 ; les âges inscrits ont dû leur être fournis par des voisins, et de là l'écart.

Après la mort de son frère aîné, Robert, décédé à l'âge de 19 ans (le 19 juin 1654), Jean Langlois est désigné sous le prénom de Jean l'aîné, dans les actes de notaires. Un peu plus tard, il prit le surnom de Boisverdun. Ce joli nom ne s'est pas maintenu jusqu'à nous.

3° Dans l'hiver de 1667-68, Jean Langlois dit Boisverdun et sa femme étaient installés pour de bon sur leur terre de l'île d'Orléans. Jean-François, leurs fils aîné, avait 10 mois, lorsque les recenseurs se présentèrent à la maison. Comme cet enfant avait été baptisé au Château-Richer, le 28 février 1667, on se trouvait donc à la fin de décembre de cette même année. Au recensement de 1681, Jean-François, fils de Jean Langlois dit Boisverdun, avait 14 ans. Il est inscrit sous le seul prénom de Jean.

4° Le recensement de 1666 nous donne aussi un Jean Langlois, 24 ans, meunier chez le seigneur Robert Giffard, à Beauport. S'agit-il encore une fois de Jean Langlois dit Boisverdun, fils de Noël ? On l'avait déjà inscrit deux fois — et, de deux à trois, il n'y avait pas loin. D'ailleurs comme les familles Giffard et Langlois ont toujours vécu dans les meilleurs termes, on pourrait peut-être supposer que le fils aîné de Noël Langlois ait passé quelque temps au moulin banal de Beauport, comme meunier. De plus, n'avait-on pas intérêt à « souffler » le recensement ?

Pourtant, au recensement de l'année suivante (1667) nous trouvons encore ce même Jean Langlois, 24 ans, célibataire, chez le seigneur Robert Giffard. On n'a pas dû commettre deux fois la même erreur, à une année d'intervalle.

Nous croyons plutôt que le meunier du seigneur Giffard, en 1666-67, était ce « Jean Langlois, fils d'Adrien, et de Catherine Dumets, d'Orville, près Dieppe, qui épousa Madeleine Gomond, fille de Jean et de Anne Rémond, de St.-Nicolas des Champs, Paris, à Québec, le 15 octobre 1668 ».

5° Du mariage de ce Jean Langlois et de Madeleine Gomond, naquit à Québec, le 10 août 1669, un autre Jean Langlois. C'est le cinquième sur notre liste.

Heureusement pour les chercheurs, cette dernière famille disparaît au recensement de 1681. Tanguay ne nous renseigne pas davantage sur son compte. Elle a dû retourner en France.

6° Au recensement de 1666, nous avons encore Jean Langlois dit Lapareille, 24 ans, domestique chez Pierre Dandonneau dit Lajeunesse, aux Trois-Rivières. Il n'est pas mentionné au recensement de 1667, du moins sous le nom de Jean Langlois, mais il peut y avoir été inscrit sous son seul prénom, comme c'était l'habitude dans le cas des domestiques. Tanguay ne le mentionne pas. Ce Jean Langlois paraît être décédé célibataire, à l'âge de 45 ans, et avoir été inhumé à Québec, le 26 août 1687.

7° En 1666, un autre Jean Langlois, 30 ans, était domestique chez Jacques le Marchand, habitant, aux Trois-Rivières (plus précisément, au Petit-Cap de la Madeleine, 1667). Le recensement de l'année suivante lui donne seulement 25 ans, mais comme il n'avait pas changé d'emploi, il s'agit évidemment du même individu. Ce Jean Langlois n'est pas mentionné au recensement de 1681. Tanguay ne le mentionne pas non plus et nous en perdons la trace.

8° Nous trouvons encore, au recensement de 1666, Jean Langlois, 16 ans, avant-dernier fils de Noël Langlois et de défunte Françoise Garnier, qui habite chez son père, à Beauport. Ce Jean Langlois (qui portait le même prénom que son frère aîné) est désigné sous le nom de « Jean Langlois le jeune » dans les actes de notaires, avant son mariage. Plus tard, il prit le surnom de « St-Jean », et on le nomme Jean Langlois dit St-Jean ou sieur St-Jean, dans les actes. Il épousa Marie Cadieu, fille de Charles Cadieu, sieur de Courville, habitant de Beauport, et de Madeleine Macard, en décembre 1675 ou au début de janvier 1676, vraisemblablement à Beauport. Les registres de cette ancienne paroisse pour les années 1675, 1676 et 1677 sont disparus, mais son contrat de mariage, devant le notaire Duquet, en date du 5 décembre 1675, nous a été conservé. Il n'y a d'ailleurs pas de raison qui puisse faire supposer qu'il se soit marié à Québec. Et si tel eut été le cas, nous aurions trouvé l'acte de mariage dans les registres de Québec.

Jean Langlois dit St-Jean alla s'établir à l'île d'Orléans peu après son mariage. Le 3 février 1678, (greffe de Michel Fillion, notaire) il obtenait une concession de trois arpents de terre de front (dans la paroisse St-Pierre), voisine de la terre de son frère aîné, Jean Langlois dit Boisverdun.

C'est là qu'on le trouve au recensement de 1681, avec sa femme et deux enfants, Charles, 5 ans, et Marie-Madeleine, 3 ans.

9° Un deuxième fils était né à Jean Langlois, sieur St-Jean, et Marie Cadieu, sa femme, en 1681. Il fut baptisé, sous le prénom de Jean, à St-Pierre, le 3 février, et inhumé au même endroit, six semaines plus tard, le 16 mars. Comme cet enfant n'est pas mentionné au recensement, qui avait lieu cette année-là, les recenseurs ont dû passer à l'île d'Orléans en janvier, ou plus probablement après la milieu de mars.

« C'est dans la nuit du 15 juin 1636, que le vaisseau qui portait M. de Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, entra en rade de Québec. Entr'autres, M. de Saint-Jean, officier militaire, et Martial Pirabe, secrétaire du gouverneur, débarquèrent en même temps. » (1) Ce M. de Saint-Jean retourna en France. On ne saurait donc le confondre avec notre Jean Langlois, sieur St-Jean, lequel, d'ailleurs, naquit douze ans plus tard (1648).

10° Il ne faut pas non plus confondre ce Jean Langlois dit St-Jean (fils de Noël), avec un autre Jean Langlois, son oncle, peut-être, « capitaine du vaisseau nommé le *Saint-Jean*. De passage à Québec, ce dernier y signe une procuration, devant Audouard, notaire, le 19 juin 1653. S'agirait-il ici du « nommé Langlois », qui a été fait prisonnier par les Kirke, dans le golfe St-Laurent, en 1628, et qui reçut, plus tard, des dommages-intérêts, en France, pour la perte de son navire. Comme ce Jean Langlois était marin, la chose n'est pas invraisemblable. En tous cas, ce serait plutôt lui que Noël Langlois père, marié à Françoise Garnier, à Québec, le 15 juillet 1634 (troisième mariage au pays). On a écrit partout, depuis Tanguay, que ce dernier était pilote, mais aucun acte que nous avons eu jusqu'ici l'occasion de consulter à ce sujet, ne porte cette mention.

11° Et puisque nous sommes sur les Jean Langlois, disons qu'au recensement de 1681, Germain Langlois, habitant de Bourg-Royal (Charlesbourg), et Jeanne Chalifour, sa femme, avaient un fils, nommé Jean, qui avait alors trois

(1) B. des R. H., Vol. XXVI, p. 258 (P.-G. Roy).

ans. Tanguay fait naître cet enfant en 1677, mais il est possible qu'il soit né seulement l'année suivante.

12° Tanguay mentionne un autre Jean Langlois (vol. V), né en 1682, décédé à l'âge de 85 ans environ, et inhumé à St-Joachim, le 26 avril 1767. L'acte de sépulture ne nous renseigne pas davantage sur le compte de ce Jean Langlois, mais il n'est pas impossible qu'il s'agisse ici du fils de Germain Langlois et de Jeanne Chalifour, qui vient d'être mentionné (10°), et dont on perd d'ailleurs trace. A sa mort, il aurait eu 89 ans.

13° Le dernier Jean Langlois que nous mentionnerons avait dix ans, en 1681. Il était le fils de Honoré Langlois dit Lachapelle, chapelier, de Montréal, et de Marie Pontonnier. Ce Jean Langlois épousa Jeanne Gauthier, à Varennes, le 4 novembre 1698.

Léon Roy

DEVICES DES PROVINCES DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Donnons d'abord la devise du Canada : *A mari usque ad mare.*

Les provinces ont les devises suivantes :

Alberta : Pas de devise.

Colombie Britannique : *Splendor sine occasu.*

Ile du Prince-Édouard : *Parva sub ingenti.*

Nouveau-Brunswick : Pas de devise.

Manitoba : Pas de devise.

Nouvelle-Écosse : *Munit hæc et altera vincit.*

Ontario : *Ut incepit sic permanet fidelis.*

Québec : *Je me souviens.*

Saskatchewan : Pas de devise.
